

MISSION

La Caisse Saint-Boniface est une institution financière coopérative offrant une gamme complète de services personnalisés en français et en anglais. Engagée envers ses communautés, la Caisse Saint-Boniface dessert des membres personnels et commerciaux, tout en respectant son patrimoine culturel.

Le conseil
d'administration de la
Caisse Saint-Boniface

Roland Bazinet¹

Claude Betournay

Agathe Bisson¹

Roland Boisvert

Marielle Decelles-Brentnall

Stéfan Delaquis¹

Gilbert Robert

Michel Simard

Jean-Marc Ruest¹

Jacques Trudeau

Julie Turenne-Maynard

¹*Membre sortant*

This document is available in English, upon request.


Caisse
SAINT-BONIFACE
www.caisse.biz

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE ET DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL**



Mme Marielle Decelles-
Brentnall, présidente



M. Rémi Bisson, direc-
teur général

Si nous avons demandé aux économistes de rédiger l'histoire de la Caisse Saint-Boniface, il aurait été intéressant de voir ce qu'ils auraient eu à dire au sujet du plus récent chapitre de cette histoire. Au minimum, ils se seraient sans doute entendus pour dire que l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 a connu les deux extrémités d'une situation économique volatile. Nous avons débuté l'année 2008 de la même manière que nous l'avions terminée en 2007, c'est-à-dire en plein contrôle de notre destin, sûrs de notre croissance et confiants que notre planification stratégique du printemps allait se concrétiser de façon impressionnante. Maintenant que l'année est terminée, nous pouvons prendre le temps de revoir nos résultats obtenus et de nous féliciter pour un travail bien accompli. Nous avons non seulement atteint nos objectifs de croissance dans le domaine des prêts et des dépôts, mais nous les avons surpassés de façon remarquable. Tel que vous le verrez plus loin dans ce message, les résultats ont dépassé toutes les attentes du personnel et de votre conseil.

Cela dit, il faut accepter que bien que l'année 2008 nous a donné des résultats favorables par rapport au budget, elle nous a aussi fait réaliser que la situation économique de la Caisse suit et dépend énormément de l'économie mondiale. Il faut aussi accepter que tôt ou tard, qu'importe les mesures que notre Caisse mettra en place pour se protéger entièrement contre les orages qui accompagnent une crise économique mondiale, nous en serons affectés. Il s'agit là du thème de la deuxième partie du chapitre de l'historique que mettront sur papier les économistes qui tenteront de rédiger notre histoire.

En 2007, les cadres de la Caisse ont mis en place un plan stratégique visant à augmenter la croissance dans les domaines des prêts et des dépôts. Ce plan avait été présenté à votre conseil à l'automne 2007 et a reçu leur approbation peu de temps après. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons mis en place les mesures du plan au début de l'exercice financier 2008. Voici donc les résultats de ce plan stratégique.

Résultats financiers

Dans le domaine des prêts, nous avons vu une croissance de 37,8 M \$ (20 %) par rapport à 1,7 M \$ (1 %) au cours de l'année précédente. Bien que ce chiffre représente une croissance de vingt-deux fois la croissance de l'année précédente, les mauvaises créances et le taux de délinquance demeurent stables aux alentours de 0,46 %. En ce qui a trait aux dépôts, nous avons connu une croissance très semblable à celle des prêts, c'est-à-dire 35,6M \$ (16,3 %) pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008, par rapport à une croissance de 6,4M\$ (3,1 %) au cours de l'année précédente.

Sur le plan de la rentabilité, les effets de la crise économique mondiale ont malheureusement commencé à se faire ressentir au cours des derniers mois de l'exercice financiers, faisant en sorte que le dernier trimestre de l'année a vu un manque à gagner considérable qui a réduit la rentabilité de l'année. La principale composante de ce manque à gagner est attribuable aux parts détenues à la Fédération qui ont connu une réduction du rendement de près de 150 000 \$ par rapport à l'an dernier.

Cela dit nous avons tout de même atteint un bénéfice d'exploitation net avant autre item, ristourne et impôts de 1,27M \$. Pour ce qui en ait de notre taux de capitalisation, nous avons passé de 6,38 % à la fin de décembre 2007 à 5,74 % à la fin décembre 2008 suite au rachat de part de surplus et une croissance des actifs plus élevée que ce qui avait été prévu.

Au 31 décembre 2008, l'actif sous gestion de la Caisse s'élève à 310 082 000 \$, ce qui comprend un montant de 39 671 000 \$ géré par notre filiale de planification, C Finance Inc.

Personnel

En 2008, la Caisse Saint-Boniface a mis en place un nouvel organigramme dans le but de mieux desservir chacun de nos membres. Sous le nouvel organigramme, chaque membre a été assigné à un employé spécifique de la Caisse. Ainsi, les membres peuvent maintenant communiquer avec l'employé qui a été assigné à leur compte pour tous leurs besoins financiers, que ce soit pour du crédit ou des placements. Le nouvel organigramme offre aussi aux employés l'occasion de suivre un parcours de carrière mieux déterminé pour l'avenir.

**MESSAGE DE LA
PRÉSIDENTE ET DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL (suite)**

L'avenir de la Caisse

Pour ce qui en ait de l'avenir, la Caisse se doit d'être vigilante et de prendre toutes les mesures possibles pour faire face à la crise économique que nous vivons depuis maintenant quelques mois. Les Caisses ont mis en place un comité de travail pour étudier la question d'un fusionnement possible de toutes les caisses manitobaines. Ce fusionnement donnerait aux Caisses un avenir prometteur, en plaçant les Caisses dans une position favorable pour faire concurrence aux autres institutions financières dans les domaines importants de crédit, de la gestion du hors bilan, des forces de ventes, et du marketing.

Le conseil d'administration, avec l'aide des cadres de la Caisse, reverra le projet de construction de son nouvel édifice au cours des prochaines semaines afin de déterminer l'impact possible de cette crise économique sur le début de la construction. La rentabilité des Caisses, y inclus la nôtre, sera certainement affectée par la crise et le conseil s'engage à revoir l'impact possible sur le projet.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur précieuse contribution et leur présence constante au cours de cette dernière année. Leur savoir-faire et leur leadership, toujours animés d'un intérêt et d'un dévouement soutenu pour la communauté et leur Caisse, nous incitent à rechercher l'excellence dans les services offerts aux membres.

Nous tenons aussi à remercier vivement les membres du personnel qui se sont assurés d'offrir les meilleurs services possibles à nos membres tout au long de l'année. Leur loyauté et leur enthousiasme habituels ont permis une réussite incroyable par rapport aux objectifs que nous avons mis en place au début de notre exercice financier. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Il nous reste l'agréable tâche de nous joindre aux employés et aux membres du conseil d'administration pour transmettre nos remerciements et notre reconnaissance à chacun de vous, les membres qui, par des gestes concrets et solidaires, assurez à notre Caisse une solidarité financière et une crédibilité à l'image de la vitalité de notre communauté.



Marielle Decelles-Brentnall
Présidente



Rémi Bisson
Directeur général

Aux membres de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée

**RAPPORT DES
VÉRIFICATEURS**

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée au 31 décembre 2008 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, cumulé des autres éléments du résultat étendu, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de La Caisse populaire de Saint-Boniface Limitée au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Dunwoody S.R.L.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 13 mars 2009

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
ACTIF		
Encaisse et en dépôt (note 6)	13 632 000	10 520 000
Placements (note 3)	27 551 000	32 986 000
Prêts aux membres (note 4)	224 761 000	186 993 000
Impôts futurs (note 11)	172 000	158 000
Autres éléments d'actif	645 000	649 000
Instruments financiers dérivés	—	16 000
Immobilisations (note 5)	3 296 000	1 811 000
Achalandage	354 000	354 000
	270 411 000	233 487 000
PASSIF		
Instruments financiers dérivés	352 000	—
Dépôts des membres (note 7)	253 317 000	217 763 000
Comptes à payer et dettes courues	1 230 000	838 000
	254 899 000	218 601 000
ENGAGEMENTS (note 8)		
AVOIR DES MEMBRES (note 10)		
Parts des membres (note 9)	4 711 000	4 893 000
Provision pour émission de parts de surplus	—	1 000 000
Bénéfices non répartis	10 398 000	8 979 000
Cumul des autres éléments du résultat étendu	403 000	14 000
	15 512 000	14 886 000
	270 411 000	233 487 000

Signé pour le conseil d'administration

M. Decelles-Brentnall

Marielle Decelles-Brentnall
Présidente

Jacques Trudeau

Jacques Trudeau
Membre du conseil d'administration

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Solde au début de l'exercice	8 979 000	8 386 000
Bénéfice net pour l'exercice	1 419 000	593 000
Solde à la fin de l'exercice	10 398 000	8 979 000

**ÉTAT DES
BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Solde au début de l'exercice	14 000	1 000
Autres éléments du résultat étendu pour la période (net du recouvrement d'impôt de 58 000 \$)	389 000	13 000
Solde à la fin de l'exercice	403 000	14 000

**ÉTAT CUMULÉ
DES AUTRES
ÉLÉMENTS DU
RÉSULTAT
ÉTENDU
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Revenus d'intérêts		
Prêts aux membres	11 731 000	11 048 000
Placements		
Dépôts - Fédération	1 433 000	1 834 000
Parts - Fédération	52 000	202 000
Swaps de taux d'intérêt	25 000	<123 000>
Gains (pertes) non réalisés sur swaps de taux d'intérêt	89 000	<35 000>
	13 330 000	12 926 000
Coût de financement		
Intérêts versés aux membres	7 470 000	7 264 000
Marge financière brute	5 860 000	5 662 000
Assurances sur épargnes et prêts	45 000	50 000
Provision pour prêts douteux	40 000	40 000
Marge financière nette	5 775 000	5 572 000
Dépenses d'exploitation		
Administration	1 333 000	1 148 000
Cotisation – Fédération (note 12)	422 000	408 000
Informatique – Télé-Pop (note 12)	342 000	311 000
Locaux, mobilier et équipement	784 000	742 000
Personnel	3 591 000	3 144 000
Prélèvements de la Société d'assurance-dépôts	207 000	141 000
Dépenses d'exploitation brutes	6 679 000	5 894 000
Frais de service et autres revenus	2 175 000	2 061 000
Dépenses d'exploitation nettes	4 504 000	3 833 000
Bénéfice d'exploitation net avant autre item, ristourne et impôts	1 271 000	1 739 000
Autre item		
Gain sur vente d'immobilisations	352 000	32 000
Ristourne attribuée aux membres	—	1 000 000
Bénéfice d'exploitation net avant impôts	1 623 000	771 000
Impôts sur le revenu		
Exigibles	218 000	97 000
Futurs (note 11)	<14 000>	81 000
	204 000	178 000
Bénéfice net pour l'exercice	1 419 000	593 000

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Bénéfice net pour l'exercice (voir l'état des résultats)	1 419 000	593 000
Autres éléments du résultat étendu (net du recouvrement d'impôt)		
Gains nets sur instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	389 000	13 000
Résultat étendu	1 808 000	606 000

**ÉTAT DU
RÉSULTAT
ÉTENDU
CONSOLIDÉ**

pour l'exercice terminé
le 31 décembre

**ÉTAT DES FLUX
DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉ**
pour l'exercice terminé
le 31 décembre

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	1 419 000	593 000
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	272 000	290 000
Provision pour prêts douteux	40 000	40 000
Ristourne attribuée aux membres	—	1 000 000
Impôts futurs sur le revenu	<14 000>	88 000
Gain sur vente d'immobilisations	<352 000>	<32 000>
Gain non réalisée sur instruments financiers dérivés	<76 000>	<35 000>
Instruments financiers dérivés	—	16 000
	1 289 000	1 960 000
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	326 000	<642 000>
	1 615 000	1 318 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des prêts aux membres	<36 905 000>	<1 686 000>
Augmentation (diminution) nette de placements à la Fédération	5 435 000	<12 514 000>
Achats d'immobilisations	<1 948 000>	<61 000>
Produits sur la vente d'immobilisations	543 000	259 000
	<32 875 000>	<14 002 000>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des dépôts des membres	35 554 000	6 471 000
Diminution nette des parts des membres	<1 182 000>	<517 000>
	34 372 000	5 954 000
Augmentation (diminution) de l'encaisse et en dépôt	3 112 000	<6 730 000>
Encaisse et en dépôt au début de l'exercice	10 520 000	17 250 000
Encaisse et en dépôt à la fin de l'exercice	13 632 000	10 520 000

Les impôts payés pendant l'année étaient 379 000 \$ (303 000 \$ en 2007).

Emploi des estimations La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants d'actif et de passif portés au bilan et des éléments de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan ainsi que des montants de revenus et de dépenses imputées au cours de l'exercice couvert par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Méthode de consolidation La méthode de l'achat pur et simple a été utilisée pour la consolidation des états financiers. L'actif et le passif de l'entreprise acquise sont d'abord inscrits à leur coût de revient. Les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus à compter de la date de son acquisition. Toutes les opérations et tous les soldes réciproques importants ont été supprimés au moment de la consolidation. L'actif, le passif et les activités des filiales C Finance Inc. et Immobilières CSB Inc. qui appartiennent à 100 % à la Caisse populaire sont inclus dans les états financiers.

Instruments financiers *Comptabilisation et évaluation* - La Caisse populaire comptabilise et évalue ses actifs et passifs financiers au bilan lorsqu'ils deviennent partie intégrante des dispositions contractuelles d'un instrument financier. Toutes les transactions liées aux instruments financiers sont enregistrées à la date de leur règlement. Les instruments financiers sont évalués, au départ, à la juste valeur. L'évaluation dans les périodes antérieures dépend de la classification de chaque instrument financier. Les articles détenus à des fins de transactions sont reportés à la juste valeur, et les changements touchant cette dernière sont pris en compte dans l'état des résultats étendu. Les prêts et créances et autres passifs financiers sont reportés au coût amorti, à l'aide de la méthode de l'intérêt réel.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant considéré sur lequel on s'entendrait dans une transaction sans lien de dépendance entre des parties averties et consentantes n'ayant aucune obligation d'agir. Les justes valeurs sont déterminées par rapport au cours du marché ou au cours vendeur si cela est approprié, sur le marché actif le plus avantageux auquel la Caisse populaire a immédiatement accès pour cet instrument.

Les justes valeurs déterminées à l'aide des modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses concernant le montant et le moment des futurs mouvements de trésorerie et les taux actualisés. Pour déterminer ces hypothèses, on considère s'il y a lieu les apports externes rapidement observables sur le marché, incluant les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux monétaires et l'instabilité des prix et des taux.

La Caisse populaire a décidé que les dépôts à terme, de même que les prêts et les hypothèques, seraient classés dans la catégorie « prêts et créances », les placements « Parts – Fédération », dans la catégorie « disponibles à la vente », les autres investissements, dans la catégorie « détenus jusqu'à l'échéance », les dépôts des membres, dans la catégorie « autres passifs financiers », les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture, dans la catégorie « détenus à des fins de transactions », et les instruments financiers dérivés qui sont désignés dans une relation de couverture, dans la catégorie « disponibles à la vente ». La note 13 détaille la classification des instruments financiers détenus par la Caisse populaire.

**SOMMAIRE DES
PRINCIPALES
CONVENTIONS
COMPTABLES**
31 décembre 2008



**SOMMAIRE DES
PRINCIPALES
CONVENTIONS
COMPTABLES**
31 décembre 2008

Instruments financiers (suite) Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers dérivés et couvertures - La Caisse populaire conclut des ententes de swap de taux d'intérêt afin de protéger la valeur de ses prêts aux membres et de gérer le risque associé au taux d'intérêt. Les swaps qui visent à protéger la valeur des prêts aux membres sont considérés comme des couvertures de juste valeur, tandis que ceux qui servent à gérer le risque associé au taux d'intérêt sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés qui proviennent des ententes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les gains et les pertes résultant de la réévaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé et du risque associé à l'élément couvert seront comptabilisés au résultat peu importe la catégorie dans laquelle aura été classé l'élément en question. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur de la portion efficace de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans le résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le résultat tandis que la portion inefficace est comptabilisée dans le résultat.

L'option de remboursement anticipé prévue dans les ententes de prêt de la Caisse populaire est considérée comme un instrument financier dérivé incorporé. Puisque les pénalités liées aux différences de taux d'intérêt sont étroitement liées au contrat hôte, il n'est pas nécessaire de les comptabiliser séparément.

Autres éléments du résultat étendu - Les autres éléments du résultat étendu comprennent les plus-values et les moins-values latentes des actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », de même que les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie.

**Baisse de valeur des
actifs financiers**

Un actif financier est évalué à chaque date de rapport afin de déterminer s'il existe une quelconque preuve objective d'une baisse de valeur. Un actif financier est considéré comme ayant subi une baisse de valeur s'il existe une preuve objective qui indique qu'un ou plusieurs événements ont exercé un effet négatif sur les futurs mouvements de trésorerie de cet actif. Chaque actif financier individuellement important est soumis à des tests pour déterminer s'il a subi une baisse de valeur. Les actifs financiers restants sont évalués collectivement, par des groupes ayant des caractéristiques de risque similaires. Toutes les baisses de valeur sont prises en compte dans l'état des résultats.

Baisse de valeur des actifs financiers (suivi)

Prêts aux membres – La provision de prêts douteux est maintenue à un niveau considéré adéquat afin d'éponger les pertes de crédit existantes dans le portefeuille de la Caisse populaire. La provision est accrue par une charge annuelle pour prêts douteux qui est imputée aux résultats. Les prêts sont considérés comme irrécouvrables lorsque la Caisse populaire a épuisé tous les moyens de les recouvrer. Ces prêts sont radiés de la provision qui leur est associée.

La Caisse populaire conserve pour les prêts identifiés comme douteux des provisions spéciales qui réduisent leur valeur comptable par rapport à leur valeur de réalisation estimative.

La Caisse populaire inclut dans les prêts douteux (voir note 4) tous ceux dont les paiements de principal sont en retard de 90 jours ou plus ainsi que tous les autres prêts pour lesquels, selon l'opinion de la direction, on n'est plus raisonnablement assuré de recouvrer en temps opportun le montant complet du principal et des intérêts conformément aux termes du contrat de prêt. Les montants de réalisation estimatifs sont déterminés en actualisant les mouvements de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Si l'on ne peut pas raisonnablement estimer les mouvements de trésorerie, on utilise la juste valeur de toute valeur faisant l'objet de l'option, moins les coûts de réalisation nets attendus, ou une estimation du cours du marché pour le prêt.

Lorsqu'on a renégocié les termes des prêts qui autrement seraient en souffrance ou douteux, on procède à un examen des antécédents en matière de crédit et des garanties accessoires de l'emprunteur afin de minimiser le risque de perte pour la Caisse populaire.

En plus des provisions particulières concernant les prêts douteux identifiés, la Caisse populaire maintient une provision non spécifique afin de couvrir la baisse de valeur inhérente au portefeuille des prêts, laquelle est estimée d'après les pertes survenues antérieurement et les conditions économiques prévalentes.

Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sur les prêts aux membres sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont réalisés tel que spécifié dans le contrat de prêt à l'exception des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est considéré comme étant douteux, la constatation des revenus d'intérêts sur ce prêt cesse lorsque la valeur comptable du prêt y compris l'intérêt couru excède la valeur de réalisation estimative du prêt. Le montant initial de la provision pour le prêt douteux ainsi que tous changements par après sont constatés à la provision pour prêts douteux comme ajustement à la provision spécifique.

Les revenus d'intérêts sur les placements et les contrats d'échange d'intérêts sont constatés comme revenus selon les stipulations de l'instrument.

Autres revenus, qui comprennent principalement des revenus de commissions, frais de service et frais de prêts, sont constatés comme revenus lorsque les exigences relatives à l'exécution du service sont satisfaites.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES
31 décembre 2008

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

31 décembre 2008

Propriétés à revendre	Les propriétés à revendre sont enregistrées au moindre du coût à l'acquisition ou de la valeur marchande réalisable.														
Immobilisations	Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon les bases suivantes : <table><tr><td>Édifices</td><td>2,5 % à 4 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Mobilier et équipement</td><td>20 % méthode dégressive</td></tr><tr><td>Équipement informatique</td><td>20 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Tours de télécommunications</td><td>10 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Équipements de télécommunications</td><td>14,3 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Améliorations locatives</td><td>10 % méthode linéaire</td></tr><tr><td>Améliorations et rénovations</td><td>10 % méthode linéaire</td></tr></table>	Édifices	2,5 % à 4 % méthode linéaire	Mobilier et équipement	20 % méthode dégressive	Équipement informatique	20 % méthode linéaire	Tours de télécommunications	10 % méthode linéaire	Équipements de télécommunications	14,3 % méthode linéaire	Améliorations locatives	10 % méthode linéaire	Améliorations et rénovations	10 % méthode linéaire
Édifices	2,5 % à 4 % méthode linéaire														
Mobilier et équipement	20 % méthode dégressive														
Équipement informatique	20 % méthode linéaire														
Tours de télécommunications	10 % méthode linéaire														
Équipements de télécommunications	14,3 % méthode linéaire														
Améliorations locatives	10 % méthode linéaire														
Améliorations et rénovations	10 % méthode linéaire														
Impôts sur le revenu	<p>La Caisse populaire suit la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, les impôts sur le revenu de l'exercice sont pris en compte pour l'estimation des impôts payables pour l'exercice en cours.</p> <p>Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés à partir des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et leur valeur fiscale correspondante au moyen des taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur à chaque exercice. On ne tient compte d'un futur impôt sur le revenu que si la probabilité qu'il soit réalisé est supérieure à celle qu'il ne le soit pas.</p> <p>La valeur des actifs et passifs d'impôts futurs est réévaluée annuellement et ajustée, si nécessaire, pour refléter la valeur réalisable estimée.</p>														
Achalandage	L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de la filiale, sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. La valeur de l'achalandage est réévaluée annuellement afin d'estimer le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition, le cas échéant. Toute baisse de valeur est passée en charge au cours de l'exercice où la baisse est constatée.														
Conversion de devises étrangères	Les ressources et dépôts de liquidités en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux prévalant à la date du bilan. Les profits et pertes réalisés sont enregistrés aux taux prévalant au moment de la transaction. Les profits et pertes virtuels sont enregistrés aux taux prévalant à la date du bilan.														
Nouvelles prises de position en comptabilité	<p>Les nouvelles prises de position en comptabilité qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur et qui ont une conséquence possible pour la Caisse populaire sont les suivantes :</p> <p>Fondements conceptuels des états financiers - Le chapitre 1000 du manuel de l'ICCA, Fondements conceptuels des états financiers, a été modifié afin de mettre l'accent sur la capitalisation des coûts qui répondent réellement à la définition d'un actif au lieu de se focaliser sur le principe de rapprochement des produits et des charges.</p> <p><i>Normes internationales d'information financière</i> – L'ICCA prévoit harmoniser les PCGR canadiens avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) au cours d'une période de transition qui doit se terminer en 2011. L'incidence de cette transition vers les normes IFRS sur les états financiers de la Caisse populaire reste à déterminer.</p>														

1) Nature de l'entreprise

La Caisse populaire est constituée en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba («la Loi») et est affiliée à la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. («La Fédération»). La Caisse populaire est un établissement financier coopératif appartenant à ses membres et opère quatre centres de services financiers à Winnipeg et Ile-des-Chênes. La Caisse populaire offre une grande gamme de services financiers tels que les dépôts, les prêts, les marges de crédit, les comptes à demandes, les comptes épargnes, les produits enregistrés, les fonds mutuels, la planification financière, les produits d'assurance et les services automatisés. La Caisse populaire est propriétaire exclusif de C Finance Inc., une compagnie offrant des produits et services d'assurance, d'investissements, de retraite, d'éducation et de succession. La Caisse populaire est de plus propriétaire exclusif d'Immobilières CSB Inc., une société immobilière qui détient et gère des propriétés.

2) Modification des conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2008, la Caisse populaire a adopté le chapitre 3862 du manuel de l'IC-CA, « Instruments financiers – Divulgateion », le chapitre 3863, « Instruments financiers – Présentation » et le chapitre 1535, «Informations à fournir concernant le capital».

Le chapitre 3862 accroît le nombre de divulgations actuellement requises afin d'inclure la mesure dans laquelle une entité est exposée aux risques dus aux instruments financiers, la nature de ces risques et une description des objectifs, politiques et processus appliqués par la direction pour en tenir compte. Le chapitre 3863 remplace les exigences existantes concernant la présentation des instruments financiers, lesquelles sont demeurées inchangées jusqu'à maintenant. Le chapitre 1535 exige la divulgation des objectifs, politiques et processus appliqués par une entité pour gérer le capital, des données quantitatives sur ce que l'entité considère comme capital, du fait que l'entité s'est conformée à des normes concernant le besoin en capital ou qu'elle ne s'est pas conformée à de telles normes ainsi que des conséquences qui en ont découlé.

L'adoption de ces nouvelles normes a nécessité la publication de notes supplémentaires contenues principalement dans les notes 4, 10 et 13. Elle n'a pas eu d'effet matériel sur l'état des résultats de la Caisse populaire.

3) Placements

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Fédération		
Dépôts à terme	22 925 000	29 272 000
Parts	4 399 000	3 556 000
	27 324 000	32 828 000
Intérêts courus	227 000	158 000
	27 551 000	32 986 000

Puisque les parts détenues par La Fédération ont été classées comme « disponibles à la vente », elles sont évaluées au prix coûtant, car il n'existe pas de cours du marché pour ces parts.

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
31 décembre 2008

4) Prêts aux membres

Le montant brut des prêts, y compris les intérêts courus, pour chaque catégorie de prêts avec le montant de la provision est réparti comme suit :

<i>(en dollars)</i>	2008		2007	
	Solde brut des prêts	Provision spécifique et générale totale	Solde brut des prêts	Provision spécifique et générale totale
Prêts hypothécaires à l'habitation	90 608 000	357 000	87 495 000	447 000
Prêts et marges de crédit aux particuliers	18 847 000	569 000	17 921 000	554 000
Prêts et marges de crédit aux entreprises et aux organismes	117 241 000	1 009 000	83 539 000	961 000
	<u>226 696 000</u>	<u>1 935 000</u>	<u>188 955 000</u>	<u>1 962 000</u>
Moins : Provision pour prêts douteux	1 935 000		1 962 000	
	<u>224 761 000</u>		<u>186 993 000</u>	

Le montant de prêts douteux par catégorie ainsi que leur provision spécifique est réparti comme suit :

<i>(en dollars)</i>	2008		2007	
	Prêts douteux	Provision spécifique	Prêts douteux	Provision spécifique
Prêts hypothécaires à l'habitation	408 000	100 000	717 000	100 000
Prêts et marges de crédit aux particuliers	387 000	71 000	382 000	81 000
Prêts et marges de crédit aux entreprises et aux organismes	1 133 000	160 000	558 000	202 000
	<u>1 928 000</u>	<u>331 000</u>	<u>1 657 000</u>	<u>383 000</u>

La provision pour prêts douteux comprend une provision spécifique de 331 000 \$ (383 000 \$ en 2007) et une provision générale de 1 604 000 \$ (1 579 000 \$ en 2007).

La garantie sur le principal et autres améliorations des termes de crédit détenue comme sécurité réelle pour les prêts comprennent (i) les assurances, hypothèques sur lots résidentiels ou propriétés, (ii) le recours aux actifs commerciaux tels que l'équipement immobilier, le stock inventorié et les créances, (iii) le recours aux propriétés immobilières commerciales et agricoles faisant l'objet d'un financement et (iv) le recours aux liquidités, garanties et sécurités.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, la Caisse populaire n'a pas acquis d'éléments d'actif concernant des prêts douteux.

Un prêt est considéré en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date stipulée par contrat. Le tableau suivant présente les valeurs comptables de prêts en souffrance qui ne sont pas classés comme douteux, parce que soit (i) le retard du paiement est inférieur à 90 jours, soit (ii) ils sont entièrement garantis et l'on s'attend raisonnablement à ce que les efforts de recouvrement entraînent un remboursement.

<i>(en dollars)</i>	2008			
	1 - 30 jours	31 - 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Prêts hypothécaires à l'habitation	933 000	607 000	—	1 540 000
Prêts aux particuliers	164 000	17 000	—	181 000
Prêts aux commerçants et agriculteurs	100 000	685 000	—	785 000
	<u>1 197 000</u>	<u>1 309 000</u>	<u>—</u>	<u>2 506 000</u>

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
31 décembre 2008

4) Prêts aux membres (suite)

L'activité dans la provision pour prêts douteux pour l'exercice est comme suit :

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Solde au début de l'exercice	1 962 000	1 956 000
Provision pour prêts douteux	40 000	40 000
Prêts biffés	<94 000>	<43 000>
Prêts recouverts	27 000	9 000
Solde à la fin de l'exercice	1 935 000	1 962 000

5) Immobilisations

<i>(en dollars)</i>	2008		2007	
	Prix coûtant	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Édifices	914 000	561 000	353 000	465 000
Terrain	1 740 000	-	1 740 000	247 000
Mobilier et équipement	1 541 000	1 176 000	365 000	336 000
Équipement informatique	1 214 000	1 093 000	121 000	130 000
Tours de télécommunications	8 000	3 000	5 000	6 000
Équipements de télécommunications	159 000	85 000	74 000	97 000
Améliorations locatives	820 000	372 000	448 000	422 000
Améliorations et rénovations	588 000	398 000	190 000	108 000
	6 984 000	3 688 000	3 296 000	1 811 000

L'amortissement de 272 000 \$ pour l'exercice (290 000 \$ en 2007) est inclus dans les dépenses de locaux, mobilier et équipement.

6) La Fédération des caisses populaire du Manitoba Inc.

La Caisse populaire détient une facilité de crédit approuvée se chiffrant à 10 % de son passif dépôt. Pour l'exercice en cours, la facilité de crédit se chiffre à 25,0 \$ millions. La complaisance est garantie par un contrat de sûreté général et une cession des parts et des dépôts détenus avec la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. Au 31 décembre 2008, la facilité de crédit n'était pas utilisée.

7) Dépôts des membres

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
Comptes chèques	47 074 000	42 433 000
Dépôts à terme	93 936 000	82 930 000
Régimes enregistrés	48 648 000	44 353 000
Épargnes	60 659 000	45 350 000
	250 317 000	215 066 000
Intérêts courus	3 000 000	2 697 000
	253 317 000	217 763 000

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
31 décembre 2008

8) Engagements

La somme globale des engagements de la Caisse populaire s'élève à 46 448 000 \$ au 31 décembre 2008. De cette somme, 14 659 000 \$ représente le total des prêts aux membres qui sont autorisés mais non déboursés et 31 494 000 \$ représente le total des marges de crédit approuvées mais non utilisées à cette date. Le solde de 253 000 \$ se rapporte aux lettres de crédit en vigueur au 31 décembre 2008.

La Caisse populaire, avec l'approbation de ses membres, a pris la décision de construire un nouveau bâtiment qui logera ses opérations. Le terrain, au montant de 1 475 000 \$, a déjà été acheté, et des contrats ont été signés pour la conceptualisation et la construction. Il est prévu que le coût total du projet s'élève à 10 375 000 \$.

La Caisse populaire a aussi des obligations en vertu de contrats de location – exploitation de locaux. Les versements minimaux exigibles en vertu des contrats à long terme de cette nature, au cours des prochains cinq ans, s'établissent comme suit :

	\$
2009	132 000
2010	112 000
2011	101 000
2012	60 000
2013	63 000

9) Parts des membres

Parts autorisées :

Parts sociales ordinaires

Le capital des parts sociales autorisées consiste en un nombre illimité de parts sociales dont le prix d'émission par part n'est pas inférieur à 5 \$ et qui sont rachetables au montant considéré reçu pour la part. Aucun membre ne peut détenir plus de 10 % du nombre total de parts.

Parts sociales de surplus

Le capital des parts sociales de surplus autorisées consiste en un nombre illimité de parts de surplus dont le prix d'émission par part est de 5 \$ et qui sont rachetables au choix de la Caisse populaire au prix de 5 \$ par part. Le montant total des parts de surplus achetées par les membres ou rachetées par la Caisse populaire au cours d'un exercice financier ne réduira pas les capitaux propres de la Caisse populaire à moins de 5 % de l'actif.

Chaque membre de la Caisse populaire a droit à un vote, peu importe le nombre de parts qu'il détient.

<i>(en dollars)</i>	2008	2007
9 805 (2007 – 9 620) parts sociales ordinaires	49 000	48 000
932 477 (2007 – 968 923) parts sociales de surplus	4 662 000	4 845 000
	4 711 000	4 893 000

10) Exigences en matière de capital

En vertu des règlements de *La Loi sur les caisses populaires et les credit unions* (la Loi), chaque Caisse populaire doit établir et maintenir un niveau de capital qui remplit ou surpasse les exigences suivantes :

- (i) son avoir des membres ne peut être inférieur à 5 % de la valeur au livre de son actif ;
- (ii) ses bénéfices non répartis ne peuvent être inférieurs à 3 % de la valeur au livre de son actif ; et
- (iii) son avoir des membres en matières de capital ne peut être inférieur à 8 % de la valeur pondérée en fonction des risques de son actif.



10) Exigences en matière de capital (suite)

La Caisse populaire considère que son capital comprend les parts sociales ordinaires et les parts sociales de surplus ainsi que la provision pour émission de parts de surplus et les bénéfices non répartis. Il n'y a pas eu de changements dans ce que la Caisse populaire considère comme son capital depuis la période antérieure. Au 31 décembre 2008, la Caisse populaire respectait les exigences de la loi.

11) Impôts futurs

Les impôts futurs débiteurs au 31 décembre 2008 sont 172 000 \$ (158 000 \$ en 2007).

Les impôts futurs sur le revenu comprennent les montants suivants :

(en dollars)	2008	2007
Provision d'impôts futurs (recouvrement) reliés aux différences temporaires	<14 000>	16 000
Réduction du taux d'imposition	—	65 000
	<u><14 000></u>	<u>81 000</u>

La provision pour impôts sur le revenu d'après l'état des résultats est à un taux moins élevé que le taux statutaire fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

(en %)	2008	2007
Taux statutaire fédéral et provincial	33	35
Déduction accordée aux petites entreprises admissibles	<20>	<19>
Autres	0	7
	<u>13</u>	<u>23</u>

L'actif d'impôts futurs reliés aux différences temporaires se rapporte principalement aux immobilisations, à la provision pour prêts douteux et à la juste valeur des instruments financiers dérivés.

12) Opérations entre partis apparentés

Toutes les opérations conclues entre des partis apparentés à la Caisse populaire étaient conformes aux lois, aux statuts et à ses politiques.

- **Administrateurs et dirigeants**

Toutes les transactions avec les administrateurs ou les dirigeants, y compris les prêts consentis à ces derniers, respectent les pratiques habituelles de la Caisse populaire en matière de transactions et de prêts à l'égard de ses membres.

Le montant total versé aux administrateurs pour les frais encourus par l'accomplissement de leurs fonctions se chiffrait à 22 500 \$ (18 600 \$ en 2007).

- **La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires**

Les frais facturés par la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires comprennent les montants se rapportant à la cotisation annuelle réglementaire.

Le montant total des dépenses encourues se chiffrait à 239 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (218 000 \$ en 2007). Les rabais des primes reçues de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires se chiffraient à 31 750 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (77 000 \$ en 2007) et sont présentés comme une réduction des dépenses de prélèvements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2008

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**
31 décembre 2008

12) Opérations entre partis apparentés (suite)

● **La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.**

Ces opérations comprennent des placements et les intérêts reçus sur ces placements; des prêts et les intérêts payés sur ces prêts ainsi que des frais de compensation et de cotisations payés à la Fédération.

Le montant total reçu de la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. pour revenu de placement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 se chiffrait à 1 487 000\$ (2 027 637 \$ en 2007). Le montant versé à la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. pour frais de compensation et de cotisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 se chiffrait à 526 000 \$ (504 000 \$ en 2007).

● **Télé-Pop Inc.**

Télé-Pop Inc. est une filiale de la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. qui fournit des services informatiques. La Caisse populaire a une obligation contractuelle de dix ans avec Télé-Pop Inc. En ce qui a trait aux services informatiques fournis; ce contrat se termine en l'an 2011.

Le montant total versé à Télé-Pop Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 se chiffrait à 342 000 \$ (311 000 \$ en 2007).

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque

La présente note décrit les objectifs, les politiques et les processus de la Caisse populaire portant sur la gestion de ces risques et les méthodes utilisées pour les mesurer. D'autres données quantitatives concernant ces risques sont présentées dans l'ensemble des présents états financiers.

Catégories d'actifs financiers et passifs financiers

Le tableau suivant présente les principaux instruments financiers utilisés par la Caisse populaire qui posent un risque d'instrument financier :

Catégories d'instruments financiers	Détenus à fins de transactions	Prêts et créances	Disponibles à la vente	Autres passifs financiers
Encaisse et en dépôts	13 632 000	—	—	—
Placements (Fédération)				
Dépôts à terme	—	23 152 000	—	—
Parts	—	—	4 399 000	—
Prêts aux membres	—	224 761 000	—	—
Instruments financiers dérivés	—	—	<352 000>	—
Comptes débiteurs	—	145 000	—	—
Dépôts des membres	—	—	—	<253 317 000>
Comptes créditeurs	—	—	—	<1 066 000>



13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Sauf indication contraire, il n'y a pas eu de changements substantiels dans l'exposition de la Caisse populaire aux risques d'instrument financier, dans les objectifs, politiques et processus qu'elle applique pour gérer ces risques ou dans les méthodes utilisées pour les mesurer d'après les périodes antérieures.

Objectifs, politiques et processus généraux

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de déterminer les objectifs et les politiques de gestion des risques de la Caisse populaire, et même s'il en conserve la responsabilité ultime, il a délégué à la direction de la Caisse populaire le pouvoir de concevoir et de mettre en œuvre des processus qui garantissent l'application efficace des objectifs et des politiques. Le Conseil d'administration reçoit du directeur général de la Caisse populaire des rapports mensuels grâce auxquels il examine l'efficacité des processus appliqués et le caractère approprié des objectifs et des politiques qu'il établit.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par la Caisse populaire lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. La Caisse populaire est exposée principalement au risque de crédit dû aux réclamations touchant un débiteur, ou dû indirectement aux réclamations touchant un garant d'obligations de crédit.

Mesure du risque

Les systèmes de classement du risque de crédit sont conçus pour évaluer et quantifier de manière exacte et constante le risque inhérent aux activités de crédit. Pour évaluer le risque, la Caisse populaire considère le caractère du membre, leur capacité de paiement et la valeur de la garantie disponible pour assortir le prêt.

Objectifs, politiques et processus

Les principes de gestion du risque de crédit appliqués par la Caisse populaire sont guidés par les principes globaux de gestion du risque qu'elle applique. Le Conseil d'administration veille à ce que la direction dispose d'un cadre, de politiques et de processus pour gérer le risque de crédit et à ce que les politiques globales y ayant trait soient observées dans le cadre des activités commerciales et des transactions.

Les politiques sur le risque de crédit de la Caisse populaire établissent les exigences minimales pour la gestion de ce risque dans une gamme de contextes transactionnels ou de gestion de portefeuille. Ces politiques comprennent ce qui suit :

- Des énoncés de politiques généraux concernant les prêts, incluant l'approbation des politiques de prêt, l'admissibilité aux prêts, les exceptions aux politiques, les infractions aux politiques, l'administration des liquidités et des prêts.
- Des limites de prêt incluant les limites établies par le Conseil d'administration, la liste des limites fixées et les exemptions liées à l'endettement global.
- Des classifications de la sécurité des prêts sur titres qui établissent la classification des prêts, les ratios d'avance de fonds et les périodes d'amortissement.

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 décembre 2008

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

Objectifs, politiques et processus (suivi)

- Des procédures exposant brièvement les marches à suivre en cas de prêt à découvert, de libération ou de substitution de garanties, de suspension temporaire de paiements et de renégociations de prêts.
- Des contrôles des défaillances touchant les prêts, c'est-à-dire les procédures suivies en cas d'arriérés sur un prêt.
- Il existe des procédures et des processus de vérification pour les activités de prêt de la Caisse populaire.

En ce qui concerne le risque de crédit, le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels qui présentent un résumé des nouveaux prêts, des prêts en défaillance et l'utilisation de découverts. Le Conseil d'administration reçoit également chaque trimestre une analyse des prêts douteux et de la provision pour prêts douteux.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse populaire ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune ou rentable pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles.

Mesure du risque

L'évaluation de la position de la Caisse populaire en ce qui a trait aux liquidités reflète les estimations, les hypothèses et les jugements de la direction relatifs aux conditions actuelles et futures propres à une entreprise et à la conjoncture du marché ainsi qu'au comportement connexe de ses clients et contreparties.

13. Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

Objectifs, politiques et processus

Le cadre de gestion des liquidités et du financement de la Caisse populaire est conçu pour garantir que la Caisse populaire dispose continuellement durant l'année de sources adéquates d'argent liquide efficaces et rentables ou de leurs équivalents pour répondre à ses engagements financiers actuels et futurs dans des conditions de stress normales et envisagées.

Les dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les crédits unions* exigent que la Caisse populaire maintienne une certaine quantité de liquidités pour accommoder les retraits des membres.

Le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels ainsi que de l'information sur les soldes de trésorerie afin de surveiller le cadre de gestion des liquidités de la Caisse populaire. La Caisse populaire a été conforme aux exigences relatives aux liquidités durant tout l'exercice financier.

En date du 31 décembre 2008, la Caisse respectait les exigences de la loi.

Voici les éléments de passif financier rendus à l'échéance prévue au contrat, y compris les paiements d'intérêts estimatifs, au 31 décembre 2008 :

<i>En milliers de \$</i>	Valeur compta- ble	Valeur nominale	Moins d'un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
Dépôts des membres	253 617	<266 907>	<149 742>	<59 172>	<57 993>
Comptes créditeurs	1 066	<1 066>	<1 066>	—	—
Prêts non déboursés	—	<14 659>	<14 659>	—	—
	254 683	<282 632>	<165 467>	<59 172>	<57 993>

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 décembre 2008

**13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque
(suite)**

Risque du marché

Le risque du marché est le risque de perte qui peut découler de changements dans les facteurs du marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions ou des biens et les écarts de crédit. La Caisse populaire est exposée au risque du marché dans le cadre de ses activités de gestion des actifs et des passifs. Le niveau de risque du marché auquel elle est exposée varie selon la conjoncture du marché et les attentes touchant les futures fluctuations des prix et des rendements.

Risque de taux d'intérêt

Les activités bancaires classiques, telles que l'acceptation de dépôts et le consentement de prêts, exposent la Caisse populaire à un risque du marché dont la composante majeure est le risque lié aux taux d'intérêt. La Caisse populaire vise à gérer le risque dû aux taux d'intérêt du bilan jusqu'à un niveau cible. La Caisse populaire surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation du taux d'intérêt.

Mesure du risque

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des membres ainsi que sur les taux d'établissement des prix pour les transferts de fonds.

Objectifs, politiques et processus

La principale source de revenu de la Caisse populaire est la marge financière, c'est-à-dire la différence entre l'intérêt perçu sur les placements et les prêts aux membres et les intérêts versés sur les dépôts des membres. La gestion des actifs et des passifs a pour but de jumeler les montants et les échéances des actifs sensibles aux taux d'intérêt et des passifs sensibles aux taux d'intérêt aux dates de rétablissement des taux d'intérêt, minimisant ainsi les fluctuations de revenu durant les périodes de changement des taux d'intérêt.

Des listes de jumelage et de vulnérabilité aux taux d'intérêt sont préparées régulièrement. La gestion de l'appariement est effectuée par la Fédération des Caisses populaires du Manitoba, conformément au « Mandat de gestion du risque de taux d'intérêt » convenu entre les deux parties.

**NOTES
AFFÉRENTES AUX
ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

31 décembre 2008

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suivi)

Pour se prémunir contre les vastes fluctuations de revenus pendant une période caractérisée par une constante évolution des taux d'intérêt, la Caisse populaire négocie des contrats d'échange de taux d'intérêt pour réduire son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2008, le montant nominal de référence des échanges financiers se chiffrait au total à 19 000 000 \$. Cependant, ce montant n'est pas indicateur d'un risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit est représenté par le coût requis pour remplacer les accords d'opérations de report, lequel est estimé à 352 000 \$ au 31 décembre 2008. Ce coût serait engagé seulement en cas d'incapacité, de la part de la contrepartie, restreinte aux grandes banques à charte, d'honorer ses obligations contractuelles; il incombe à la direction d'évaluer si une telle incapacité est éloignée et si le risque de crédit associé est minime.

La liste suivante montre la sensibilité de la Caisse populaire aux changements des taux d'intérêt. Les montants associés à des taux d'intérêt variables ou payables sur demande sont classés comme venant à échéance dans les six mois, peu importe la date d'échéance. Une quantité importante de prêts et de dépôts peut être réglée avant échéance sous réserve du paiement d'une pénalité, mais aucun ajustement n'a été fait pour les remboursements qui peuvent survenir avant l'échéance. Les montants qui ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt sont classés ensemble, peu importe l'échéance.

Date de renouvellement ou d'échéance	Actif \$	Taux d'intérêt %	Passif \$	Taux d'intérêt %	Écart net d'appariement \$
À taux variable	86 557 000	3,75	73 415 000	1,83	13 142 000
Moins d'un an	27 547 000	4,87	43 372 000	3,62	<15 825 000>
Plus d'un an	166 400 000	4,87	115 298 000	4,74	51 102 000
Non sensible aux taux d'intérêt	8 907 000	--	57 326 000	--	<48 419 000>
Total (inclut « hors bilan »)	<u>289 411 000</u>		<u>289 411 000</u>		<u>--</u>

Le montant des contrats d'échange d'intérêts (swaps) est ajouté de façon notionnelle au bilan à 19 000 000 \$ d'actifs, dont 10 000 000 \$ à taux fixe et 9 000 000 \$ à taux variable et 19 000 000 \$ de passif, dont 10 000 000 \$ à taux variable et 9 000 000 \$ à taux fixe.

13) Risque couru relativement aux instruments financiers et gestion de ce risque (suite)

Les actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt ne peuvent normalement pas être jumelés parfaitement selon le montant ou selon l'échéance. L'un des rôles de la Caisse populaire est d'assurer la médiation entre les attentes des emprunteurs et des déposants. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, l'exposition de la Caisse populaire au risque de taux d'intérêt était nominale.

Risque de change

Le risque de change constitue un autre élément de risque associé aux activités bancaires classiques. La Caisse populaire vise à gérer le risque de change du bilan jusqu'à un niveau cible. Elle surveille continuellement l'efficacité de ses activités d'atténuation de ce risque.

Mesure du risque

La situation de la Caisse populaire est évaluée chaque mois. La mesure du risque est fondée sur les taux exigés des clients ainsi que sur les coûts d'achat de devises.

Objectifs, politiques et processus

L'exposition de la Caisse populaire aux changements touchant les taux de change devra être contrôlée en limitant l'exposition aux devises étrangères non couvertes.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008, l'exposition de la Caisse populaire au risque de change était nominale.

14) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse populaire au 31 décembre 2008.

Les instruments financiers incluent les actifs qui sont du comptant ou qui représentent un contrat de recevoir du comptant, et des passifs qui représentent une responsabilité de payer du comptant. Les instruments financiers comprennent aussi les contrats d'échange d'intérêt. L'immobilisation et l'avoir des membres ne sont pas considérés des instruments financiers.

14) Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur représente la valeur que les instruments financiers de la Caisse populaire s'échangeraient entre la Caisse populaire et un tiers parti. Pour les investissements, dépôts et prêts ayant des taux fixes jusqu'à échéance, la différence entre les taux d'intérêt aujourd'hui et le taux à leur émission fait que la juste valeur (la valeur qu'un tiers parti payerait pour un tel dépôt ou un tel prêt) est différente de la valeur comptable. Les investissements, prêts et dépôts à taux variable, ceux avec échéance dans 3 mois ou moins, l'encaisse, les comptes à payer et à recevoir, sont tous présumés avoir une juste valeur égale à leur valeur comptable.

Quoique la juste valeur estime la valeur des actifs et passifs face à un échange avec un tiers parti, la Caisse populaire détient normalement tous ses prêts et dépôts jusqu'à leur date d'échéance.

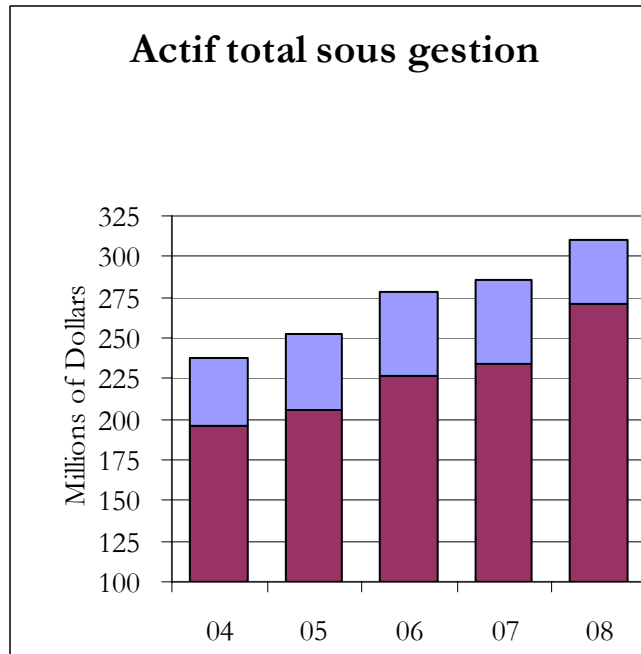
(en milliers de dollars)	2008			2007		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart	Valeur comptable	Juste valeur	Écart
Éléments inscrits au bilan						
Actif						
Encaisse et en dépôts et placements à la Fédération	41 183	41 909	726	43 506	43 492	<14>
Comptes débiteurs	145	145	—	161	161	—
Prêts aux membres	224 761	220 366	<4 395>	186 993	181 231	<5 762>
Instruments financiers dérivés	—	—	—	16	16	—
Passif						
Dépôts des membres	253 317	259 391	<6 074 >	217 763	220 139	<2 376>
Instruments financiers dérivés	352	352	—	—	—	—
Comptes créditeurs	1 066	1 066	—	838	838	—

15) Chiffres comparatifs

Certains des chiffres de l'exercice précédent ont été redressés afin de rendre leur présentation conforme avec celle de l'exercice courant.

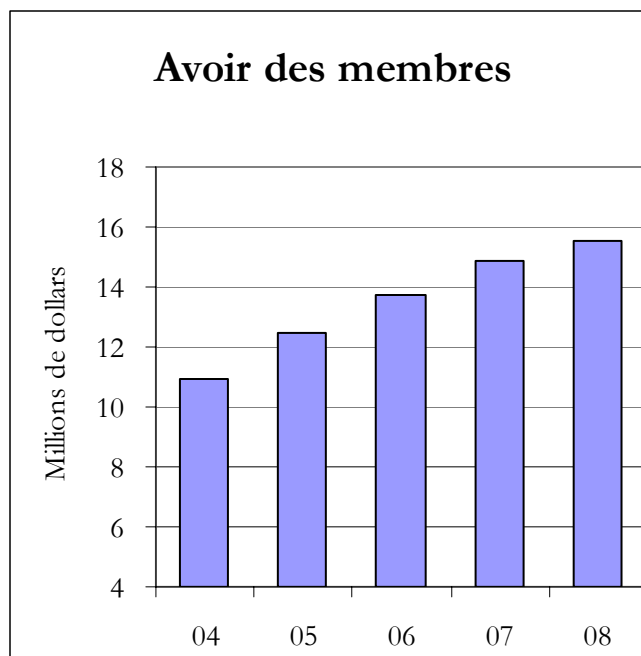
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2008

**FAITS SAILLANTS
FINANCIERS**

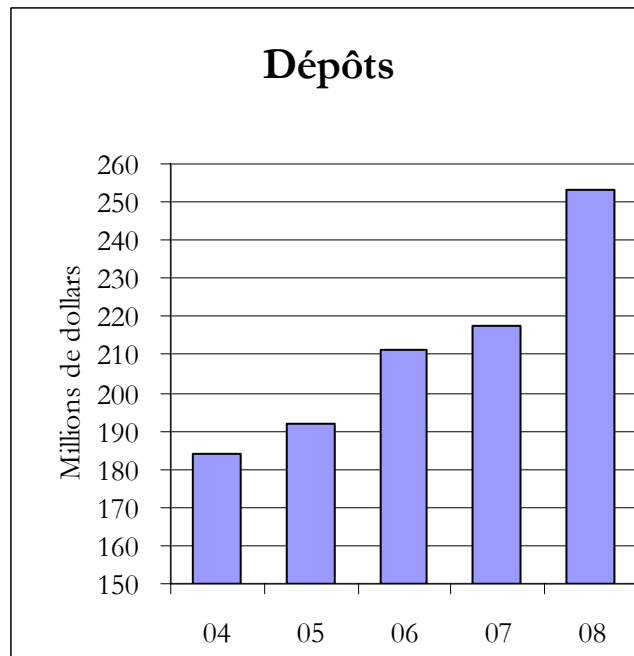
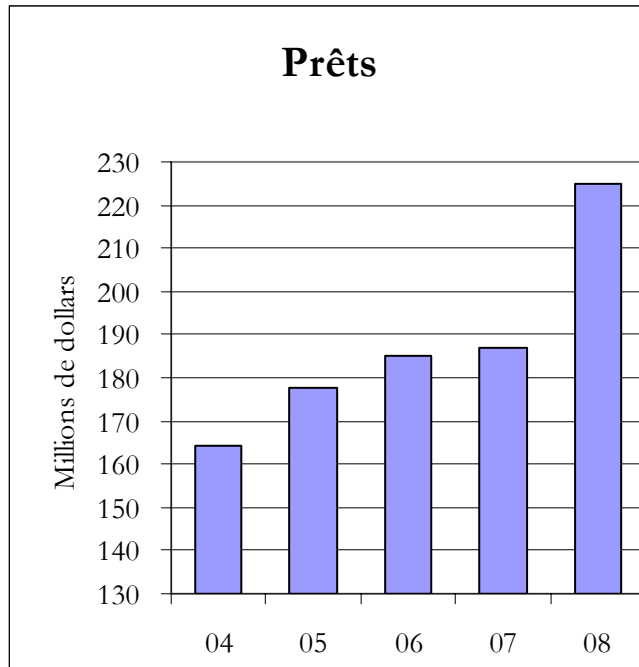


Légende :

- Actif hors bilan
- Actif consolidé



**FAITS SAILLANTS
FINANCIERS**



**ENGAGEMENT
COMMUNAUTAIRE
DE LA CAISSE
SAINT-BONIFACE**

En tant qu'institution financière coopérative, la Caisse Saint-Boniface prend à cœur sa contribution envers les communautés qu'elle dessert. À cette fin, la Caisse Saint-Boniface continue à s'engager pleinement dans ses communautés en encourageant diverses activités communautaires, humanitaires, culturelles, éducatives, socio-économiques et sportives.

**COMMANDITES ET PROJETS SPÉCIAUX APPUYÉS PAR
LA CAISSE SAINT-BONIFACE**

Les organismes ou groupes suivants ont reçu une contribution financière de 1 000 \$ ou plus de la Caisse Saint-Boniface en 2008 en tant qu'appui pour une commandite ou projet spécial.

- ♦ Célébrations 2008
- ♦ Centraide
- ♦ Centre Flavie-Laurent Inc.
- ♦ Cercle Molière
- ♦ Festival du Voyageur
- ♦ Fondation St-Amant
- ♦ Francofonds
 - Collège Louis-Riel
 - École Christine-Lespérance
 - École Gabrielle-Roy
 - École Lacerte
 - École Léo-Rémillard
 - École Précieux-Sang
 - École Roméo-Dallaire
 - École Taché
- ♦ La Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface

COMMANDITES DIVERSES

Sans être exhaustive, voici une liste des organismes qui ont bénéficié d'une contribution de la Caisse Saint-Boniface, soit financière, sous forme d'articles promotionnels ou d'annonces dans leur publication.

	Fantasy Lake Golf course
Alliance chorale	Festival du Voyageur
Alliance française Manitoba	Festival théâtre jeunesse
Camerata Nova	Fondation St-Amant
Célébrations 2008	Football Manitoba
Centraide	Francofonds
Centre Flavie-Laurent Inc.	IDC North Stars
Cercle Molière	Jazz pour l'humanité - Collège Louis-Riel
Chevaliers de Colomb	La Fondation pour la recherche et l'Hôpital Saint-Boniface
Cinémental	
Club IDC	Le 100 Nons Inc.
CMA Manitoba	Maison Gabrielle-Roy
Collège Louis-Riel	Nelson McIntyre Collegiate
Collège universitaire de Saint-Boniface	Pluri-Elles
Comité scolaire de l'école Taché	Scouts & guides franco-manitobains
Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba	Smitty's Bantam A Baseball Team St. Boniface Diocesan High School
Dynamite Cup Tournament	St. Boniface Golf Club
Envol 91,1 FM	The Tribute

COMMANDITES DIVERSES POUR LA COMMUNAUTÉ EN SON ENSEMBLE

L'ÉQUIPE DE



Sylvie Atwell
Krisinda Beckett
Christine Bérubé
Pascale Bichon
Rémi Bisson
Amanda Boivin
Richard Bosc
Sylvie Burgoyne
Léa Catellier
Nicole Comte
Andrée Courchaine
Lianne Deleurme
Judith d'Eschambault
Léo Desmarais
Rokhaya Diakhaté
Nathalie Dubois
Erik Durand
Gisèle Foidart
Brigitte Fontaine
Pierre Fournier
Marcel Gauvin
Pierre Gérardy
René Gérardy
Anita Gobeil
Stéphane Gosselin
Rachelle Gousseau
Stéphanie Graff
Jean Grenier
Nicole Hébert
Justine Hill
Lynne Hrynchuk
Eric Lafrenière
Claudine Lambert
Gina Lambert
Lynne Laurendeau-Ross

Micheline Lazarenko
Collette LeGal
Denise Maynard
Aimée Mitima
Gisèle Moquin-Janusz
Iwona Muller
Joël Nakata
Claude Marcel Ndeba
Murielle Nimi-Madingou
Ivan Normandeau
Marc Normandeau
Marcel Normandeau
Christeen Perreault
Rachel Pilon
Rhéa Rocque
Francine Rouire
Giselle Roy
Julie Sabourin
Robert Sabourin
Paulette Sarrasin
Paul Sawchuk
Mirielle Smith
Juliette Tessier
Sylvie Tétrault
Lynne Tougas
Michelle Tougas-Fiola
Diane Toupin
Samir Touré
Martin Trudeau
René Trudeau
Michel Vandall
Claudette Vermette
Nadia Wrobel

L'ÉQUIPE DE



Joël Brétécher
Guil Perreault
Gisèle H.T. Roch
Linda Roeland

En date du 13 avril 2009